

Tarification 2025

Tarifs applicables à une demande de permis de lotissement

Type de tarif	Tarif 2025
Permis de lotissement - Tarif de base	273 \$
Permis de lotissement - Tarif supplémentaire pour une opération cadastrale avec cession de lot ou contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels	273 \$
Permis de lotissement - Tarif supplémentaire pour une opération cadastrale d'un cadastre verticale	273 \$
Permis de lotissement - Tarif supplémentaire par lot occupé ou destiné à être occupé par un bâtiment principal	109 \$
Permis de lotissement - Tarif supplémentaire relatif à l'évaluation de la valeur des terrains aux fins de l'application de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsqu'une telle contribution s'applique en vertu du chapitre 7	819 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 0 à 2 000 m ² 1 638 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 2 001 à 5 000 m ² 3 277 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 5 001 à 10 000 m ² 6 554 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 10 001 m ² et plus

Tarifs applicables à une demande de permis de construction-nouvelle (PN)

Type de demande	Tarif 2025
Permis de construction-nouvelle (PN) pour un bâtiment principal destiné à être occupé uniquement par un usage principal du groupe d'usages « Habitation (H1) », « Habitation collective (H2) » ou « Habitation de chambres (H3) »	715 \$ pour le premier logement + 625 \$ par logement supplémentaire 715 \$ par 4 chambres supplémentaires + 625 \$ par 4 chambres supplémentaires
Permis de construction-nouvelle (PN) pour un bâtiment principal destiné à être occupé par un usage principal du groupe d'usages « Maison mobile (H4) »	138 \$
Permis de construction-nouvelle (PN) pour un bâtiment principal destiné à être occupé à la fois par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » et un usage principal d'une autre catégorie d'usages.	6 007 \$ pour la première tranche de 1 000 m ² de superficie de plancher calculée conformément à la section 5 du chapitre 4 du titre 2, pour un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » + 3,00 \$ par m ² ou partie de m ² de superficie de plancher supplémentaire pour un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » 715 \$ pour le premier logement + 625 \$ par logement supplémentaire 715 \$ pour les 4 premières chambres + 625 \$ par 4 chambres supplémentaires

Tarification 2025

Type de demande	Tarif 2025
Permis de construction-nouvelle (PN) pour un bâtiment principal destiné à être occupé uniquement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » ou « Agriculture (A) »	6 007 \$ pour la première tranche de 1 000 m ² de superficie de plancher calculée conformément à la section 5 du chapitre 4 du titre 2, pour un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » + 3,00 \$ par m ² ou partie de m ² de superficie de plancher supplémentaire pour un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »
Permis de construction-nouvelle (PN)	819 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 0 à 2 000 m ² - 1 638 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 2 001 à 5 000 m ² 3 277 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 5 001 à 10 000 m ² 6 554 \$ pour un terrain compris dans le plan cadastral d'une superficie de 10 001 m ²
Permis de construction-nouvelle (PN) pour un bâtiment accessoire à un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » ou « Agriculture (A) »	168 \$ pour la première tranche de 5 000 \$ du coût projeté des travaux + 6,00 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire

Tarifs applicables à une demande de permis de construction-amélioration (PA)

Type de demande	Tarif 2025
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment principal occupé ou destiné à être occupé uniquement par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) »	90 \$ pour la première tranche de 20000 \$ du coût projeté des travaux + 2,40 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire Dans le cas le d'un logement, 715 \$ par logement, pour la création du logement ou l'ajout du logement additionnel, si le total cumulé de ce tarif est inférieur au tarif ci-haut
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment accessoire à un usage principal d'une catégorie d'usages « Habitation (H) »	90 \$ pour la première tranche de 20 000 \$ + 2,40 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment principal occupé ou destiné à être occupé à la fois par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » et un usage principal d'une autre catégorie d'usages	Total des tarifs prévus à ce tableau et correspondant à l'usage de chacune des sections de bâtiment visé par les travaux. Le tarif applicable à des travaux visant une partie de bâtiment partagée par plus d'un usage est celui applicable aux usages autres qu'habitation ou agricole prévus à ce tableau.
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment principal ou une partie de bâtiment principal occupé ou destiné à être occupé uniquement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » ou « Agriculture (A) »	168 \$ pour la première tranche de 5 000 \$ du coût projeté des travaux +
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment accessoire à un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » ou « Agriculture (A) »	6,00 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire

Tarification 2025

Type de demande	Tarif 2025
Permis de construction-amélioration (PA) pour la construction, l'installation ou la modification d'une tour de télécommunication	
Permis de construction-amélioration (PA) pour la construction ou la modification d'une terrasse, incluant une terrasse commerciale, desservant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »	
Permis de construction-amélioration (PA) pour la construction ou la modification d'un bâtiment temporaire	601 \$
Permis de construction-amélioration (PA) pour un bâtiment agricole ou une installation d'élevage (autre qu'un bâtiment)	90 \$ pour la première tranche de 20 000 \$ du coût projeté des travaux + 2,40 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire
Permis de construction-amélioration (PA) pour tous les autres travaux visant un bâtiment principal	
Permis de construction-amélioration (PA) pour tous les autres travaux visant une construction, autre qu'un bâtiment principal, un ouvrage ou un équipement accessoire	90 \$

Tarifs applicables à une demande de certificat d'autorisation

Type de demande	Tarif 2025
Certificat d'autorisation pour le déplacement d'un bâtiment principal	218 \$
Certificat d'autorisation pour la démolition complète ou partielle d'un bâtiment principal	
Certificat d'autorisation requis pour tous autres travaux visant un bâtiment principal	82 \$
Certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment accessoire	
Certificat d'autorisation pour l'installation ou la modification d'une enseigne	109 \$ par enseigne pour les 10 premières enseignes + 10 \$ par enseigne pour les enseignes supplémentaires
Certificat d'autorisation visant l'installation et la modification d'une piscine, d'un spa ou d'une enceinte de contrôle de leur accès	
Certificat d'autorisation requis pour tous les autres travaux visant une construction, autre qu'un bâtiment principal, un ouvrage ou un équipement accessoire	82 \$
Certificat d'autorisation pour une augmentation du nombre d'unités animales	
Certificat d'autorisation pour le déblai, remblai ou décontamination du sol	82 \$ pour la première tranche de 500 m ² de superficie de terrain visée par les travaux +
Certificat d'autorisation d'aménagement d'un terrain pour tous les autres travaux d'aménagement d'un terrain	55 \$ par tranche ou partie de tranche de 500 m ² additionnelle

Type de demande	Tarif 2025
Certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre	82 \$ par arbre
	0 \$ pour l'abattage d'un frêne ou d'une essence d'arbre faisant l'objet d'une infestation, d'une épidémie ou d'une maladie (reconnues par le gouvernement provincial ou fédéral), qui a des effets irréversibles sur la santé de l'arbre et qui a été identifiée par une résolution du Comité exécutif ou du Conseil municipal de la Ville
	0 \$ pour l'abattage d'un arbre tombé à la suite d'un événement imprévisible et irrésistible auquel le propriétaire n'a pas participé
	0 \$ pour l'abattage d'un arbre jugé nécessaire par l'opérateur d'un service d'utilité publique

Tarifs applicables à une demande de certificat d'occupation

Type de demande	Tarif 2025
Certificat d'occupation pour un nouvel usage ou un changement d'usage	273 \$ pour la première tranche de 250 m ² de superficie de plancher de l'usage calculée conformément à la section 5 du chapitre 4 du titre 2 + 191 \$ par tranche ou partie de tranche de 250 m ² de superficie de plancher supplémentaire
Certificat d'occupation comprenant un bâtiment occupant moins de 20 % du terrain	120 \$ pour la première tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain + 66 \$ par tranche ou partie de tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain supplémentaire
Certificat d'occupation pour la modification de la superficie de plancher occupée par un usage	82 \$
Certificat d'occupation pour un usage additionnel à un usage principal du groupe d'usages « Habitation (H1) »	109 \$
Certificat d'occupation pour un usage additionnel à un usage principal du groupe d'usages « Agriculture (A) »	382 \$
Certificat d'occupation temporaire pour un usage extérieur	251 \$
Certificat d'occupation temporaire d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment	120 \$ pour la première tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain occupé par l'usage + 55 \$ par tranche ou partie de tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain supplémentaire

Tableau 788. Tarifs applicables à une demande d'approbation ou d'autorisation à caractère discrétionnaire et à une demande de modification à ce règlement

Type de demande	Tarif 2025
Demande d'approbation d'une exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises par ce règlement	765 \$ + 55 \$ par case de stationnement faisant l'objet de la demande d'exemption (frais d'étude)

Type de demande	Tarif 2025
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal lié à un bâtiment principal de logements sociaux ou communautaires ou de la catégorie d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »	546 \$ par case de stationnement exemptée
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) », « Commerce et service (C) », « Récréation (R) » ou « Industrie (I) » qui n'est pas situé dans le territoire du centre-ville délimité au feuillet 13 de l'annexe A	546 \$ par case de stationnement pour les 2 premières cases exemptées 5 461 \$ par case de stationnement pour les 3e case exemptée ainsi que les cases supplémentaires suivantes faisant aussi l'objet d'une exemption
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) », « Commerce et service (C) », « Récréation (R) » ou « Industrie (I) » situé en tout ou en partie dans le territoire du centre-ville délimité au feuillet 13 de l'annexe A	16 384 \$ par case de stationnement exemptée
Demande d'approbation d'un PIIA visant des travaux relatifs à une habitation de 1 logement ou d'au plus 9 chambres ou une demande d'approbation d'un PIIA applicable à un projet de remplacement pour un bâtiment assujetti au règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeubles	Aucun
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 2 à 30 logements ou de 10 à 60 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	437 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 31 à 150 logements ou de 61 à 300 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	1 092 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 151 à 300 logements ou de 301 à 600 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	1 638 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant 301 logements ou 601 chambres et plus (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	2 731 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement

Tarification 2025

Type de demande	Tarif 2025
Demande d'approbation d'un PIIA visant la modification ou la transformation d'un bâtiment (excluant les agrandissements et l'ajout d'un logement ou d'une chambre d'une habitation)	437 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » 546 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »
Demande d'approbation d'un PIIA visant l'aménagement d'un terrain	437 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » 546 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »
Demande d'approbation d'un PIIA visant la démolition d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment	437 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » autre qu'une habitation de 1 logement ou d'au plus 9 chambres ou qu'un bâtiment assujetti au règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeubles 546 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment comprenant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » de 1 000 m ² et moins de superficie de plancher (superficie calculée après l'agrandissement)	546 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment comprenant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » de 1 001 à 5 000 m ² de superficie de plancher (superficie calculée après l'agrandissement)	1 092 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment comprenant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » de 5 001 à 10 000 m ² de superficie de plancher (superficie calculée après l'agrandissement)	1 638 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment comprenant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) » de 10 001 m ² et plus de superficie de plancher (superficie calculée après l'agrandissement)	2 731 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant un lotissement en vertu des sections 2 et 25 du chapitre 1 du titre 8	2 731 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant un lotissement en vertu des sections 12 et 13 du chapitre 1 du titre 8	546 \$
Demande d'approbation d'un PIIA visant un projet intégré	601 \$ + 44 \$ pour chaque tranche et partie de tranche de 1 000 m ² de superficie de terrain en sus des premiers 1 000 m ² (maximum de 2 185 \$)
Demande d'approbation d'un PIIA visant l'affichage (une ou plusieurs enseignes)	218 \$
Demande d'approbation d'une dérogation mineure	1 093 \$ (765 \$ pour l'étude + 328 \$ pour les avis publics)
Demande d'approbation d'un usage conditionnel	1 322 \$ (841 \$ pour l'étude + 481 \$ pour les avis publics)
Demande de permis, d'autorisation, d'inclusion ou d'exclusion à la CPTAQ	109 \$

Tarification 2025

Type de demande	Tarif 2025
Demande d'approbation d'un PPCMOI ou d'autorisation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ, 2024. c. 2)	7 209 \$ (2 403 \$ pour l'étude + 4 806 \$ pour les avis publics)
Demande d'approbation d'un PAE	7 646 \$ (3 277 \$ pour l'étude + 4 369 \$ pour les avis publics)
Demande de modification à ce règlement	7 209 \$ (2 403 \$ pour l'étude + 4 806 \$ pour les avis publics)

Tarifs applicables à une modification ou un renouvellement et remboursements d'une demande en cours

Type de demande	Tarif 2025
Tarif d'une demande de modification à un permis ou à un certificat délivré (ajout d'un addenda à ce permis ou à ce certificat)	Tarif de 109 \$ pour les demandes concernant les habitations d'au plus 3 logements ou 9 chambres
	Tarif de 546 \$ pour les demandes concernant les habitations de 4 logements ou 10 chambres et plus ou concernant un usage principal d'une catégorie d'usages autre que la catégorie d'usages « Habitation (H) »
Tarif d'une demande de prolongation d'un permis ou d'un certificat	Tarif de 82 \$
Remboursement d'une demande de permis ou de certificat non recevable (incluant une erreur administrative)	
Remboursement d'une demande discrétionnaire non applicable (demande d'exemption de cases de stationnement, de PIIA, de dérogation mineure, d'usage conditionnel, de modification à la réglementation d'urbanisme, d'un PPCMOI, d'autorisation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ, 2024. c. 2) ou d'un PAE)	Remboursement de 100 % du tarif
Remboursement d'une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation non conforme, excepté dans le cas d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre	
Remboursement d'une demande suivant le retrait de la demande par le demandeur avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation	Remboursement de 75 % du tarif
Remboursement d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation annulée (demande incomplète)	
Remboursement d'un permis ou certificat d'autorisation délivré	Aucun remboursement
Remboursement d'une demande non conforme de certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre	
Remboursement d'une demande suivant le retrait de la demande par le demandeur avant la présentation au Comité exécutif de la Ville (demande d'exemption de cases de stationnement, demande de PIIA, demande de dérogation mineure, demande d'usage conditionnel, demande de modification à ce règlement, demande de PPCMOI, demande d'autorisation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ, 2024. c. 2) ou demande de PAE)	Remboursement de 75 % du tarif pour l'étude et 100 % du tarif pour les avis publics
Remboursement des demandes suivantes étudiées par le Comité exécutif de la Ville : demande d'exemption de cases de stationnement, demande de PIIA et demande à la CPTAQ [permis, autorisation, inclusion ou exclusion]	Aucun remboursement
Remboursement des demandes suivantes étudiées par le Comité exécutif de la Ville dont les avis publics ont été publiés : demande de dérogation mineure et demande d'usage conditionnel	Aucun remboursement

Type de demande	Tarif 2025
Remboursement des demandes suivantes étudiées par le Comité exécutif de la Ville : demande de modification à ce règlement, demande de PPCMOI, demande d'autorisation en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ, 2024. c. 2) ou demande de PAE	Aucun remboursement du tarif pour l'étude + remboursement de 100 % du tarif pour les avis publics si ceux-ci n'ont pas été publiés
Remboursement du tarif d'une demande de permis de lotissement	Aucun remboursement
Remboursement du tarif supplémentaire relatif à l'évaluation de la valeur des terrains aux fins de l'application de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels	Remboursement de 100 % du tarif si la demande de permis de lotissement est refusée
	Remboursement de 50 % du tarif si la demande de permis de lotissement est retirée par le requérant lorsque le travail d'évaluation a été amorcé, mais que le certificat d'évaluation n'est pas complété
	Remboursement de 25 % du tarif si la demande de permis de lotissement est retirée par le requérant lorsque le certificat d'évaluation est complété